



## Déclaration Liminaire CSA 20 Mai 2026

Madame la présidente,

Nous n'avons de cesse, depuis l'arrivée en poste de l'actuel Garde des Sceaux, de dénoncer les attaques dont font l'objet les missions d'insertion et de probation. Outre le fait de les dénoncer, nous utilisons les voies de recours pour faire entendre notre voix mais également faire rétablir les droits des détenus et respecter les articles du Code de procédure pénale. Ainsi, dans son ordonnance du 5 mai 2026, le Conseil d'État a ordonné dans son article 1<sup>er</sup> « L'exécution de l'instruction du 13 mars 2026 du garde des sceaux, ministre de la justice, en tant que cette instruction fait, par principe et de façon générale, obstacle à l'organisation et au déroulement de sorties collectives de personnes condamnées pour des activités culturelles ou sportives, est suspendue. »

Lors de la visite du Directeur Interrégional, ce point a été évoqué par la CGT SPIP 94. Nous étions dans l'attente de cette décision. Maintenant qu'elle est rendue par le Conseil d'État, nous vous sollicitons en votre qualité de Directrice du SPIP 94 pour connaître la temporalité de l'application de cette ordonnance sur les projets de permissions de sortir collectives culturelles ou sportives.

Concernant le présent CSA vous avez mis à l'ordre du jour une note de service relative à l'organisation du pôle de surveillance électronique du SPIP du Val de Marne ainsi que pour information une autre ayant pour objet la préparation du déploiement de l'appliquatif PRISME.

C'est à l'occasion de ce CSA que sera également soumise au vote la note relative à l'adaptation de l'organisation de service du milieu fermé de Fresnes. Dans les différentes instances auxquelles la CGT SPIP 94 participe, qu'elles soient des audiences avec la Direction du service ou avec le Directeur Interrégional lors de sa récente venue ou les CSA, la question des ressources humaines de Fresnes (CPIP et personnel administratif) et ses incidences sur l'organisation et le fonctionnement du service sont évoquées. Le mouvement de mobilité à venir ne peut en aucun cas nous rassurer au vu du nombre de sortants d'école et du choix du Garde des sceaux de mettre le peu de ressources humaines au service de son expérimentation sur le présentiel.

Sur ce point de l'ordre du jour et afin de prendre en considération les réflexions menées par les collègues dans les groupes de travail qui se sont réunis sur l'antenne de Fresnes, la CGT SPIP 94 a sollicité une présentation, voire un bilan des conclusions qui ont pu en émaner.

Enfin, comme cela a pu être exprimé lors des réunions d'antennes auxquelles vous avez participé, nous relayons l'inquiétude des collègues et le sentiment d'insécurité rencontré dans les actes professionnels du quotidien qui a pu être exprimé. A ce titre et comme nous avons déjà pu vous le dire, nous convenons que des notes doivent exister dans un service afin de clarifier son organisation et son fonctionnement, mais elles ne remplacent pas une politique de service qui engage différemment chacun.e. De plus, l'empilement des notes, un accompagnement insuffisant en vue de leur appropriation et le manque de corrélation entre l'objet des notes et les préoccupations des collègues créent à tout le moins un fossé entre la Direction et les équipes et peut participer à une certaine insécurisation des pratiques.

**En notre qualité de représentant·es du personnel, nous vous demandons, Madame la Présidente, de rester à l'écoute de vos agents.**

**La CGT SPIP 94 quant à elle continuera à porter leur voix.**

Les représentant·es du personnel CGT SPIP 94

Créteil, le 20.05.2026